

Procès-verbal de séance

Séance du 22 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Lagleygeolle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BRESSY, Maire.

Etaients présents : Laurent BRESSY, Marie-Françoise GERMANE, Francine CHANEL, Chantal ROCHE, Yolande FAUCHER, Christophe VALEILLE

Absents excusés : Vincent ALLIOT, Véronique BRESSY, Gérard COUTELLIER,

Absents représentés : Gérard BAVANT pouvoir Yolande FAUCHER, Jérôme SOULETIE pouvoir Christophe VALEILLE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise GERMANE

Ordre du jour :

- 1) Appel nominal des membres du Conseil
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation des procès-verbaux du 24 octobre, 31 octobre et 24 novembre 2025
- 4) Décision modificative budgétaire
- 5) Convention avec la commune de La Chapelle aux Brocs
- 6) Questions diverses

Approbation des procès-verbaux du 24 octobre, 31 octobre et 24 novembre 2025 à l'unanimité

1-D2025-37 : Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire indique qu'il manque des crédits pour le paiement des cotisations des charges du personnel. Il convient donc de procéder à des virements de compte à compte. Il n'y a pas d'impact sur le montant total du budget.

Voté à l'unanimité.

Délibération :

Considérant qu'il faut modifier les comptes d'imputation, il convient de procéder aux modifications suivantes :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien, réparations bâtiments publics	615221(011)	2 000,00		
Personnel titulaire			6411(012)	2 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		2 000,00		2 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

2-D2025-38 : Convention avec la commune de La Chapelle aux Brocs

Monsieur le Maire indique qu'il faut renouveler la convention comme l'année précédente avec la commune de La Chapelle aux Brocs pour la mise à disposition du tracteur avec l'épareuse.

Délibération :

9.1 Autres domaines de compétences

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il existe une convention de mise à disposition de matériel (tracteur et épareuse) avec la commune de La Chapelle aux Brocs.

Le tarif est de 30 euros de l'heure. Le supplément à la convention de 250 euros pour le carburant est maintenu pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour :

-DECIDE d'accepter cette proposition.

-AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de la convention.

Questions diverses :

- point sur les travaux de voirie réalisés

- L'arbre de Noël a eu lieu le samedi 20 décembre, une vingtaine d'enfants étaient présents

- 04/01 : vœux du maire

- 18/01 : repas des plus de 65 ans

Fin de la séance à 20h30.